Informations de base

2023/2067(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
La coopération au développement de l'Union européenne pour améliorer l'accès à l'éducation et à la formation dans les pays en développement **Subject** 6.30 Coopération au développement	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	DEVE Développement	HÖLVÉNYI György (EPP)	25/01/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive GONZÁLEZ Mónica Silvana (S&D) BIJOUX Stéphane (Renew) HERZBERGER-FOFANA Pierrette (Greens/EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) BILDE Dominique (ID) URBÁN CRESPO Miguel (The Left) COMÍN I OLIVERES Antoni (NI)	

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Coopération internationale et développement	URPILAINEN Jutta

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/05/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/10/2023	Vote en commission		
07/11/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0338/2023	Résumé
13/12/2023	Décision du Parlement	T9-0466/2023	Résumé

13/12/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2067(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/9/12007

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE750.226	13/07/2023	
Amendements déposés en commission		PE752.744	07/09/2023	
Amendements déposés en commission		PE753.680	23/10/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0338/2023	07/11/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0466/2023	13/12/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2024)79	15/04/2024	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
HÖLVÉNYI György	Rapporteur(e)	DEVE	14/11/2023	Education Cannot Wait
HÖLVÉNYI György	Rapporteur(e)	DEVE	05/07/2023	Africa Europe Faith and Justice Network
HÖLVÉNYI György	Rapporteur(e)	DEVE	28/06/2023	World Food Programme representatives
HÖLVÉNYI György	Rapporteur(e)	DEVE	26/06/2023	UNESCO
HÖLVÉNYI György	Rapporteur(e)	DEVE	31/03/2023	EU-CORD

HÖLVÉNYI György	Rapporteur(e)	DEVE	28/03/2023	Global Partnership for Education

La coopération au développement de l'Union européenne pour améliorer l'accès à l'éducation et à la formation dans les pays en développement

2023/2067(INI) - 13/12/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 495 voix pour, 27 contre et 115 abstentions, une résolution sur la coopération au développement de l'Union européenne pour améliorer l'accès à l'éducation et à la formation dans les pays en développement.

Les députés ont réaffirmé que toute personne a droit à l'éducation et que l'éducation, notamment l'éducation de base, doit être gratuite, de qualité, inclusive, accessible sans aucune forme de discrimination et obligatoire afin de réaliser les ODD pour 2030, tandis que l'enseignement technique et professionnel, ainsi que l'enseignement supérieur, doivent être accessibles dans des conditions d'égalité.

Le Parlement a insisté sur le rôle essentiel de l'éducation comme vecteur de valeurs et comme moyen de sensibilisation et de réduction du risque de conflit. Il a invité l'Union européenne à soutenir les programmes de coopération qui participent à éduquer et à sensibiliser les jeunes à la lutte contre les discours de haine, contre la xénophobie, contre les violences faites aux femmes, contre les violences fondées sur l'orientation sexuelle ou le handicap et contre tout type de discriminations dans les pays en développement.

Promouvoir l'éducation et la formation

Les députés ont reconnu que l'accès à une éducation de qualité pour tous, notamment à une éducation de base, permet aux pays partenaires en développement de libérer le potentiel économique et humain de leurs jeunes populations. Ils ont insisté sur l'importance de promouvoir l'éducation et la formation pour favoriser des moyens d'existence durables, préalable indispensable à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier pour les filles et les femmes. Ils ont souligné à cet égard le fort potentiel du partage de connaissances, de compétences et de savoir-faire dans des domaines comme **l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité ou les transitions agro-écologiques** . Les territoires d'outre-mer européens peuvent jouer un rôle pour bâtir des coopérations et programmes de mobilité et d'échange avec les pays en développement dans leurs bassins régionaux, en particulier avec l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP).

Les députés ont demandé que l'Union européenne **accompagne les jeunes vers les métiers d'avenir** en soutenant le développement des formations et des compétences en lien avec les transitions écologique et numérique et l'innovation technologique dans les pays en développement et en mettant l'accent sur l'importance de promouvoir l'éducation et la formation des filles et des femmes dans le domaine des STIM.

La résolution a insisté entre autres sur la nécessité de:

- garantir l'accès à un **enseignement de qualité pour tous** en tant que droit fondamental, indépendamment du statut socioéconomique, du milieu culturel, de la religion et des convictions, du genre, de l'orientation sexuelle, du handicap, de la situation géographique et de la fracture entre zones urbaines et zones rurales;

- **soutenir les efforts faits par les pays en développement** pour garantir à tous l'égalité des chances en matière d'éducation ainsi qu'une éducation de bonne qualité correspondant aux défis du monde contemporain et répondant aux normes actuelles;

- prendre des mesures législatives appropriées dans les domaines de la coopération et du commerce international afin d'éviter l'exacerbation du **travail des enfants**;

- soutenir des programmes qui facilitent l'accès des jeunes aux **services liés à l'eau**, à l'assainissement et à l'hygiène dans les établissements d'enseignement et de formation;

- travailler avec les pays partenaires pour encourager la fourniture d'une **éducation sexuelle** complète;

- veiller à ce que tous les **environnements scolaires** soient sûrs et propices à la santé et au bien-être de tous les jeunes;

- prendre des mesures qui garantissent **l'accessibilité** des écoles et le transport scolaire, en particulier pour les enfants handicapés.

- soutenir des programmes de coopération qui facilitent l'accès des jeunes aux **repas scolaires gratuits.**

Les députés ont demandé que **l'électrification** dans les pays en développement soit une priorité absolue, l'absence d'électricité ou l'accès insuffisant à l'électricité dans de nombreux territoires de ces pays nuisant gravement aux besoins indispensables de la vie quotidienne des populations, y compris en matière d'éducation.

Relevant avec inquiétude la hausse du nombre des **enfants touchés par des crises**, les députés ont invité la Commission et les États membres, en collaboration avec la communauté internationale, à mettre en place des solutions innovantes pour offrir des possibilités d'éducation aux garçons et aux filles touchés par des conflits, des crises humanitaires et des politiques nationales qui interdisent l'éducation, en particulier aux filles et aux femmes vivant sous des régimes totalitaires.

Organisations non gouvernementales

La résolution a mis l'accent sur le rôle important des organisations non gouvernementales internationales assurant une éducation dans les situations d' urgence. Elle a invité la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leur coopération et leurs partenariats avec les organisations locales, y compris les organisations confessionnelles et les autorités locales démocratiques, les organisations de la société civile et les organisations représentatives des personnes handicapées, des jeunes et des femmes ainsi que les organisations internationales qui offrent des possibilités d'éducation aux groupes vulnérables et isolés.

Financement

Les députés ont demandé à la Commission de définir sans délai une stratégie claire de mise en œuvre en matière d'action extérieure pour **atteindre son objectif de dépense d'au moins 10% pour l'éducation**, et d'utiliser ces moyens financiers selon une approche davantage axée sur les résultats. La Commission devrait s'engager à consacrer une part fixe, d'au moins 10%, et tendant vers 15% du budget de la politique de développement actuel et futur de l'Union au soutien de l'accès à une éducation universelle et à une formation technique et professionnelle qui soient de qualité dans les pays partenaires. Les États membres et les partenaires de développement sont invités à respecter leur engagement de consacrer 0,7% de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD).

Appropriation nationale

Le Parlement remarque que la programmation du soutien financier de l'Union au développement, en particulier en ce qui concerne l'accès à une éducation et à une formation technique et professionnelle de qualité, doit être **cohérente avec les engagements et priorités politiques et budgétaires des pays partenaires en développement**. Il a souligné que l'engagement des pays partenaires et l'appropriation nationale sont un préalable indispensable pour assurer la viabilité des projets mis en œuvre avec les fonds de l'Union.

Prévenir la fuite des cerveaux

La résolution a mis l'accent sur le fait que, selon les estimations, les pays africains ont perdu 2 milliards d'USD du fait de la fuite des cerveaux dans le seul secteur de la santé entre 2002 et 2015. L'Union doit veiller à ce que les efforts déployés n'entraînent pas une fuite des cerveaux en Afrique, mais garantissent des possibilités d'emploi et l'accès à un travail décent dans les pays partenaires en développement.

La coopération au développement de l'Union européenne pour améliorer l' accès à l'éducation et à la formation dans les pays en développement

2023/2067(INI) - 07/11/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement a adopté un rapport d'initiative de György HÖLVÉNYI (PPE, HU) sur la coopération au développement de l'Union européenne pour améliorer l'accès à l'éducation et à la formation dans les pays en développement.

Les députés ont réaffirmé que toute personne a droit à l'éducation et que l'éducation, notamment l'éducation de base, doit être gratuite, de qualité, inclusive, accessible sans aucune forme de discrimination et obligatoire afin de réaliser les ODD pour 2030, tandis que l'enseignement technique et professionnel, ainsi que l'enseignement supérieur, doivent être accessibles dans des conditions d'égalité.

L'éducation pour tous a le pouvoir d'améliorer les conditions de vie, de réduire les inégalités, de combattre la pauvreté, de lutter contre l'exploitation et la traite des enfants, de favoriser la démocratisation et la création de sociétés inclusives et de faciliter la mobilité sociale, et ainsi de permettre à tous les enfants et à tous les adultes, y compris les réfugiés, les personnes déplacées et les autres groupes vulnérables, de s'épanouir pleinement.

Condamnant toute utilisation faite des écoles et des établissements d'enseignement pour diffuser des discours haineux, le rapport invite l'Union européenne à soutenir les programmes de coopération qui participent à éduquer et à sensibiliser les jeunes à la **lutte contre les discours de haine**, contre la xénophobie, contre les violences faites aux femmes, contre les violences fondées sur l'orientation sexuelle ou le handicap et contre tout type de discriminations dans les pays en développement.

Promouvoir l'éducation et la formation

Le rapport souligne qu'il importe de promouvoir l'éducation et la formation pour favoriser des moyens d'existence durables, préalable indispensable à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier pour les filles et les femmes. Il souligne à cet égard le fort potentiel du partage de connaissances, de compétences et de savoir-faire dans des domaines comme **l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité ou les transitions agro-écologiques**. Il demande la poursuite de l'extension du programme Erasmus + aux pays africains.

Les députés demandent que l'Union européenne **accompagne les jeunes vers les métiers d'avenir** en soutenant le développement des formations et des compétences en lien avec les transitions écologique et numérique et l'innovation technologique dans les pays en développement. Il importe de soutenir les efforts faits par les pays en développement pour garantir à tous l'égalité des chances en matière d'éducation ainsi qu'une éducation de bonne qualité correspondant aux défis du monde contemporain et répondant aux normes actuelles.

Le rapport insiste entre autres sur la nécessité :

- de dialoguer avec les pays partenaires, en particulier avec les pays de la région subsaharienne, en tenant compte des sensibilités locales;

- d'élaborer des méthodes et des lignes directrices qui rendent les projets d'aide de la Commission mieux à même d'atteindre tous les apprenants;

- de prendre des mesures législatives appropriées dans les domaines de la coopération et du commerce international afin d'éviter l'exacerbation du travail des enfants;

- de travailler avec les pays partenaires pour encourager la fourniture d'une éducation sexuelle complète;

- de veiller à ce que tous les environnements scolaires soient sûrs et propices à la santé et au bien-être de tous les jeunes;

- de prendre des mesures qui garantissent l'accessibilité des écoles et le transport scolaire, en particulier pour les enfants handicapés et de mettre en place des programmes qui offrent le soutien nécessaire aux personnes handicapées pour surmonter les obstacles tels que les environnements inaccessibles pour l'éducation et la formation.

Les députés demandent que l'électrification dans les pays en développement soit une priorité absolue, l'absence d'électricité ou l'accès insuffisant à l'électricité dans de nombreux territoires de ces pays nuisant gravement aux besoins indispensables de la vie quotidienne des populations, y compris en matière d'éducation.

Relevant avec inquiétude la hausse du nombre des **enfants touchés par des crises**, les députés invitent la Commission et les États membres, en collaboration avec la communauté internationale, à mettre en place des solutions innovantes pour offrir des possibilités d'éducation aux garçons et aux filles touchés par des conflits, des crises humanitaires et des politiques nationales qui interdisent l'éducation, en particulier aux filles et aux femmes vivant sous des régimes totalitaires.

Organisations non gouvernementales

Le rapport met l'accent sur le rôle important des organisations non gouvernementales internationales assurant une éducation dans les situations d'urgence. Il invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leur coopération et leurs partenariats avec les organisations locales, y compris les organisations confessionnelles et les autorités locales démocratiques, les organisations de la société civile et les organisations représentatives des personnes handicapées, des jeunes et des femmes ainsi que les organisations internationales qui offrent des possibilités d'éducation aux groupes vulnérables et isolés.

Financement

Les députés demandent à la Commission de définir sans délai une stratégie claire de mise en œuvre en matière d'action extérieure pour **atteindre son objectif de dépense d'au moins 10% pour l'éducation**, et d'utiliser ces moyens financiers selon une approche davantage axée sur les résultats, avec des indicateurs clairs et transparents, accompagnés de lignes directrices conformes aux recommandations du sommet des Nations unies sur la transformation de l'éducation. La Commission devrait s'engager à consacrer une part fixe, d'au moins 10%, et tendant vers 15% du budget de la politique de développement actuel et futur de l'Union au soutien de l'accès à une éducation universelle et à une formation technique et professionnelle qui soient de qualité dans les pays partenaires.

Il est demandé aux États membres de redoubler d'efforts pour accroître leur contribution à l'éducation dans les situations d'urgence.

Appropriation nationale

Les députés remarquent que la programmation du soutien financier de l'Union au développement, en particulier en ce qui concerne l'accès à une éducation et à une formation technique et professionnelle de qualité, doit être **cohérente avec les engagements et priorités politiques et budgétaires des pays partenaires en développement**. Ils soulignent que l'engagement des pays partenaires et l'appropriation nationale sont un préalable indispensable pour assurer la viabilité des projets mis en œuvre avec les fonds de l'Union.

Prévenir la fuite des cerveaux

Le rapport met l'accent sur le fait que, selon les estimations, les pays africains ont perdu 2 milliards d'USD du fait de la fuite des cerveaux dans le seul secteur de la santé entre 2002 et 2015. L'Union doit veiller à ce que les efforts déployés n'entraînent pas une fuite des cerveaux en Afrique, mais garantissent des possibilités d'emploi et l'accès à un travail décent dans les pays partenaires en développement.